

Vaccin et immunoglobulines antirabiques

Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Elle aide notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

Qu'est-ce que la rage et comment se propage-t-elle?

- La **rage** est une maladie du système nerveux causée par un virus. La maladie atteint les animaux à sang chaud, plus fréquemment les renards, les mouffettes, les chauves-souris, les bovins ainsi que les chiens et les chats.
- La durée de la période d'incubation dépend de l'espèce.
- On considère qu'il y a eu exposition au virus de la rage quand :
 - il y a morsure par un animal infecté (pénétration de la peau);
 - la salive ou tout autre matériau infectieux (tissu cérébral) d'un animal infecté entre en contact avec les muqueuses ou avec une égratignure, une éraflure ou une coupure de la peau.

Quels sont les symptômes de la rage?

- La rage est une maladie aiguë accompagnée de manifestations telles qu'anxiété, difficultés à avaler et convulsions s'aggravant rapidement jusqu'au stade fatal.
- Sans traitement, la rage entraîne invariablement la mort.

Quand doit-on soupçonner la présence du virus de la rage?

- Lorsqu'un animal mord une personne ou un autre animal sans raison.
- Quand la morsure est grave au point de percer la peau.
- Si l'animal ne peut être isolé et gardé en observation.
- S'il y a eu contact direct avec une chauve-souris et qu'il y a eu morsure, égratignure ou que la salive de l'animal a touché une blessure ou une égratignure et que l'on ne peut pas écarter la possibilité que l'animal ait la rage.

Que doit-on faire si l'on soupçonne une personne d'avoir été exposée à la rage?

- **Rincer et nettoyer tout de suite la plaie avec une grande quantité d'eau savonneuse et faire immédiatement appel à de l'aide médicale.**
- Si l'animal domestique est en bonne santé (chien, chat, furet), isolez l'animal et gardez-le, autant que possible, sous observation.
- Si l'animal doit être détruit, veillez à ce que la tête ne soit pas endommagée afin qu'elle puisse être examinée en laboratoire.

Quel est le traitement antirabique postexposition?

- Votre médecin et le médecin hygiéniste détermineront le niveau de risque.

- En cas de risque élevé, le vaccin antirabique doit être administré le plus rapidement possible après l'exposition au virus. **Une fois que le patient présente les symptômes de la maladie, aucun traitement n'existe et les cas sont généralement mortels.**
- Chez les personnes en bonne santé, le traitement comprend, en général, l'administration d'immunoglobuline antirabique et de quatre doses du vaccin sur une période de 14 jours. Les personnes immunodéprimées requièrent une dose supplémentaire le 28^e jour.
- Les personnes qui ont déjà reçu le vaccin antirabique ne requièrent que deux doses.

Précautions et contre-indications au vaccin antirabique

- **Aucune contre-indication ne peut empêcher la vaccination antirabique après une exposition significative à un animal dont la rage a été confirmée.**
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à la suite de l'injection d'une dose du vaccin antirabique doit être vaccinée sous la plus stricte surveillance médicale.
- Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant ce vaccin, consultez votre médecin ou un responsable de la santé publique.

Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin et aux immunoglobulines antirabiques?

- Ces produits sont très sûrs et préviennent la rage de façon efficace. Il est bien plus dangereux d'avoir la rage, maladie mortelle, que de se faire vacciner.

Vaccin antirabique :

- Douleur, rougeur, enflure et démangeaisons temporaires au point d'injection, fièvre, nausée, maux de tête, douleurs musculaires et fatigue.

Immoglobulines antirabiques :

- Sensibilité, douleur ou raideur au point d'injection, fièvre, maux de tête, malaise, éruptions cutanées et frissons.

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction indésirable ou inattendue à votre infirmière de la santé publique, à votre médecin ou à une infirmière praticienne.

Communiquez avec votre infirmière de la santé publique si :

- Vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin.
- Vous avez dû aller, pour vous-même ou votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour une maladie pouvant être liée à la vaccination.

Que contient le vaccin antirabique?

Pour préparer le vaccin antirabique, le virus de la rage est recueilli à partir de cellules humaines diploïdes infectées. L'albumine humaine est traitée thermiquement afin d'inactiver tout virus et pour réduire davantage le risque de diffusion de virus hématogènes.

IMOVAX® antirabique contient les ingrédients suivants : virus de la rage (souche WISTAR PM/WI 38 1503-3M), albumine humaine, néomycine, rouge de phénol. Il peut également contenir des quantités infimes de bêta-propiolactone. Le vaccin contient ni thimérosal ni latex.

RABAVERT® contient des antigènes antirabiques lyophilisés ainsi que les ingrédients suivants : édétate disodique, chlorure d'hydrogène, polygeline, L-glutamate de potassium, chlorure de sodium, saccharose, trométamol et eau pour injection. Résidus entrant dans le procédé de fabrication : amphotéricine B, chlortétracycline, albumine sérique humaine, néomycine et ovalbumine. Cultivé dans les embryons d'œuf. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni latex.

Que contiennent les immunoglobulines antirabiques?

Les immunoglobulines antirabiques, qui se présentent sous forme de solution stérile contenant des anticorps, offrent une protection immédiate et à court terme contre la rage. Les préparations d'immunoglobulines humaines comptent parmi les produits sanguins les plus sûrs qui soient. Le mode de préparation utilisé comprend au moins une étape afin d'exclure ou d'inactiver les virus de l'hépatite B et C, ainsi que le virus du VIH. Le risque de transmission est donc extrêmement faible. Toutefois, ces produits pourraient contenir des agents infectieux inconnus.

HYPERRAB™ S/D (traité par solvant/détergent) contient les ingrédients suivants : glycine, chlorure de sodium, IgA (immunoglobuline A isolée) 16,5 %. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni agent de conservation.

IMOGAM® antirabique pasteurisé, contient des immunoglobulines antirabiques (10-18 % de protéines) ainsi que : glycine, chlorure de sodium et eau pour injection. Sans latex ni agent de conservation.

KamRAB® contient des immunoglobulines antirabiques ainsi que : glycine, hydroxyde de sodium et eau pour injection intramusculaire. Sans latex ni agent de conservation.

Les immunoglobulines peuvent interférer avec certains vaccins. Consultez une infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou un médecin si vous avez été vacciné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle ou le zona au cours des 14 derniers jours ou si vous avez l'intention de recevoir ces vaccins.

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou en composant le 811.

- Ne traiter la fièvre qu'après 6 à 8 heures suivant la vaccination si votre enfant ne se sent pas bien, s'il refuse de boire ou s'il a du mal à dormir.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu ces produits à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de personnes qui reçoivent ces produits.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement au traitement avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque produit, ainsi que les risques de ne pas être traités, peuvent légalement consentir ou refuser le traitement en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder les dossiers de vaccination complets, tous les vaccins administrés par le personnel de la santé publique seront consignés dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez de l'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé « Protection de la confidentialité de votre dossier d'immunisation ».

Références : Monographies de produit (HYPERRAB™ S/D 2012; IMOGAM® antirabique pasteurisé 2015; IMOVAX® Rabies 2019; KamRAB® 2018; RABAVERT® 2019).